AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-5-75341378

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 37 - 16 mai 1975 ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

V I G N E

Rougeot parasitaire ou Brenner : Nous rappelons notre mise en garde précédente concernant ce cryptogame. La vigilance reste de règle et une intervention toutes les fois où l'on observe l'apparition de 3 nouvelles feuilles depuis le précédent traitement s'impose.

Erinose : Cet acarien semble actif dans de nombreux secteurs ; le meilleur produit à lui opposer reste le soufre, de préférence sous forme mouillable. Ce traitement a de plus une action certaine sur les manifestations précoces de l'oïdium, toujours à redouter vu l'extension qu'il a pris en 1974.

Pyrale : Observer soigneusement les parcelles habituellement touchées, et plus particulièrement les pièces de Chardonnay implantées dans les terroirs où les cépages noirs dominent largement. La lutte doit être entreprise avant que les chenilles n'atteignent un âge suffisant pour devenir résistantes à de nombreux insecticides.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelure du pommier et du poirier :

Les premières taches de tavelure sur pommier sont apparues entre le 8 et 12 mai ; elles proviennent de contaminations primaires à la suite de la période pluvieuse du 15 au 20 avril. Les projections d'ascospores continuent à chaque pluie, elles ont été nombreuses entre le 4 et le 8 mai. De nouvelles taches apparaitront dans la dernière semaine du mois. Compte tenu de l'évolution rapide de la végétation, une nouvelle protection préventive des arbres doit être assurée dès réception de cet avis.

Oïdium du pommier :

Ce champignon semble évoluer assez rapidement ; outre les traitements anti-oïdium, il est vivement conseillé d'effectuer la taille des bouquets foliaires les plus atteints.

Puceron vert du pommier :

Pratiquement inexistant, ne justifie pas d'intervention.

Puceron vert du prunier (mirabelliers) :

Les premières colonies sont apparues, intervenir très rapidement avec un ester phosphorique systémique.

Puceron cendré du pommier :

Se montrer très vigilant sur variétés sensibles. le seuil de tolérance est de 2 % d'organes envahis pour justifier un traitement.

Chenilles diverses : La population actuelle est très basse pour toutes les espèces. Il y a lieu cependant d'effectuer un examen attentif des arbres pour apprécier la présence de ces chenilles. Le seuil pour 100 organes examinés est de 5 à 10 chenilles.

P.193

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Araignées rouges : Aucune intervention n'est à faire à l'heure actuelle.

Maladie du plomb sur poirier - prunier ... :

On constate à l'heure actuelle des dépérissements dus à la "maladie du plomb" provoquée par un champignon vasculaire. Il n'existe pas de remède efficace contre cette affection. Nous ferons le point ultérieurement sur le développement de cette maladie.

GRANDE CULTURE

Tordeuse des céréales (Cnephasia pumicana) :

Les chenilles quittent les mines, occasionnées sur les feuilles de base des céréales, pour gagner le sommet des plantes. Leur migration va s'achever.

Ce sont surtout les deux feuilles supérieures qui sont affectées par leurs pincements : pointe de feuille ou bord du limbe repliés par des fils soyeux.

Dans les secteurs où les céréales de printemps, trop rares ou même non cultivées, n'ont pas permis d'observer le parasite à ses premiers stades sur jeunes feuilles, il est maintenant assez aisé de le discerner sur blés d'hiver et escourgeons.

Examiner tout d'abord les cultures à proximité des bois (les bois de pins sont généralement ceux recevant le plus de pontes).

Nous rappelons que les seuils suivants peuvent être tolérés dans les cultures :

- escourgeons et orges d'hiver	:	1 chenille pour 10 pieds
soit	:	25 chenilles/m2
- blés d'hiver	:	3 chenilles pour 10 pieds
soit	:	75 chenilles/m2
- seigle	:	4 chenilles pour 10 pieds
soit	:	100 chenilles/m2

Au dessus de ces seuils il est nécessaire d'intervenir. Les chenilles étant plus fortes et relativement protégées par la pliure des feuilles les doses insecticides habituellement recommandées (parathion-éthyl : 250 g/ha - parathion-méthyl 375 g/ha - malathion 1000 g/ha) devront être renforcées de 10 %. Il est bon d'ajouter à la bouillie 2 l/ha d'huile spéciale pour pulvérisation ou d'utiliser des spécialités en contenant.

Régler les rampes de pulvérisation assez haut pour bien toucher la partie supérieure des plantes.

Tipules sur betteraves :

Des attaques sérieuses mais jusqu'à présent très localisées de larves de tipules sont signalées sur jeunes betteraves. Ces larves brunâtres, longues actuellement de 1 à 2 cm, sont dépourvues de pattes et ne peuvent de ce fait être confondues avec les chenilles de noctuelle.

Les larves de tipules sont particulièrement résistantes aux applications insecticides, même effectuées à fortes doses. Les appâts insecticides sont préférables.

Epandre le plus régulièrement possible 30 kg/ha de son renfermant au minimum 5 g par kg de lindane. Cette dose pouvant être portée à 8 g/kg en cas de forte pullulation.

Pour faciliter l'épandage du son et aussi pour le rendre plus attractif en période sèche il est possible de le mouiller pour le rendre motteux.

Rouille jaune du blé :

Le Nord-Est et en particulier la Champagne crayeuse sont habituellement peu affectés par les rouilles des céréales.

.../...

Une souche de rouille jaune particulièrement virulente sur les variétés Joss et Top, observée depuis deux ans en périphérie de nos régions s'y est sérieusement implantée à la faveur des conditions climatiques de l'hiver et du début de printemps.

De nombreuses cultures de Joss-Top et même Talent et Maris-Huntsman sont affectées.

La maladie qui a tout d'abord sévi sur les feuilles de base a tendance à gagner les étages supérieurs. Il est impossible de prévoir quelle sera l'évolution de cette maladie.

Il est bon de préciser :

- qu'il y a surtout un risque si la rouille s'installe sur les deux feuilles supérieures
- que le manèbe et le mancozèbe, s'ils ont une certaine action contre la rouille jaune, se révèlent très insuffisants à l'égard de la maladie en pleine évolution.
- que le Tridemorphe (calixine) a une action notable contre cette rouille. Ne pas dépasser la dose de 0,5 l de produit commercial à l'hectare et ajouter 2 kg/ha de manèbe ou de mancozèbe.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS - H. de MEIRLEIRE - A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,

J. DELATTRE.

P 94

DESHERBAGE DU MAIS

TABLEAU II : TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES DIRIGES

MATIERE ACTIVE	DOSE DE MATIERE ACTIVE HOMOLOGUEE OU EN A.P.V.	STADE D'APPLICATION	EFFICACITE
Amétryne	2,5 kg/ha	maïs à 40-60 cm-adventice à 10-15 cm.	Graminées estivales, nombreuses dicotylédones annuelles.
Aminotriazole	3,6 kg/ha	"	Chiendent, cynodon, dactylon (compléter avec paraquat 8 jours après).
2-4-D sel d'amine	1,2 kg/ha	"	Liserons, chardons (traiter si température à 20°C)
Fenoprop	1,2 kg/ha	"	prêle, gesse tubéreuse, menthe, ronce, chardons, potentille, liseron.
Linuron	2,5 kg/ha (1,5 avec huile).	"	Graminées et dicotylédones annuelles.
2-4-5 T	1 kg/ha	"	Ronces, gesse tubéreuse, liseron.
2-4-D + 2-4-5 T	1 kg/ha	"	Liseron, chardon, ronce.
Terbutryne	2,5 kg/ha	"	Bon graminicide, freine le liseron et le chiendent rampant.

N.B. Le 2-4-D sel d'amine peut s'employer en plein ; il freine alors le développement des plantes vivaces : ne pas dépasser 400 g m.a./ha, toujours avant le stade 4 feuilles du maïs, lorsque la température est inférieure à 25° C.

Le paraquat peut être employé au stade 40 à 60 cm du maïs, mais il faut utiliser impérativement des écrans de protection pour ne pas toucher le maïs.

Service de la Protection des Végétaux
Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

P 95

DESHERBAGE DU MAIS

TABLEAU I : TRAITEMENTS EN PLEIN

MATIERE ACTIVE	DOSE DE MATIERE ACTIVE HOMOLOGUEE OU EN A.P.V.	UTILISATION
alachlore *	2,4 kg m.a./ha	post-semis et pré-levée du maïs.
atrazine	2,5 kg m.a./ha	pré-semis ou post-semis ou pré-levée.
butylate *	4 kg m.a./ha	pré-semis et incorporé.
cyanazine + atrazine	(1,5 + 1,5) kg m.a./ha	post-semis et pré-levée.
eptam *	5 kg m.a./ha	pré-semis et incorporation.
mététilachlor + atrazine.	(2 + 1) kg m.a./ha	post-semis et pré-levée.
penoxyn + atrazine	(1,5 + 1) kg m.a./ha	post-semis et pré-levée.
simazine	2,5 kg m.a./ha	pré-semis ou post-semis.
simazine + atrazine	(1,5 + 1,5) kg m.a./ha	pré-semis ou pré-levée.
atrazine + huiles	(2,5 + 4,3) kg m.a./ha	post-levée des adventices.

Pour obtenir une bonne efficacité sur l'ensemble de la flore indésirable, il est possible d'utiliser avec les produits suivis d'un *, un mélange ou une association d'un de ces produits avec de l'atrazine. Dans ce cas, la dose d'atrazine sera de 1 kg m.a. par hectare.

Les doses de certains produits commerciaux, à base notamment d'alachlore, d'atrazine, de butylate, de cyanazine + atrazine, de mététilachlor + atrazine, de simazine, à épandre à l'hectare, varient suivant le type de sol, la teneur en matière organique, la richesse en argile, l'assolement et les adventices à détruire et il faut se conformer aux indications des notices d'emploi de chaque produit.

Service de la Protection des Végétaux
Circonscription phytosanitaire "CENTRE"